

# Les petits laboratoires de l'image

une action de sensibilisation proposée par la DAAC, la DRAC Grand Est en lien avec l'école nationale d'art et de design de Nancy et l'école supérieure d'art de Lorraine

## Le dispositif

Comprendre les codes des images de communication, véhiculées par la presse, la publicité, la télévision, est aujourd'hui essentiel, comme celui d'un regard critique sur les sources. Ce dispositif se propose d'initier les élèves à la construction d'un regard critique, en se confrontant à leur tour à la fabrication et à la création d'images. Ils sont ainsi au cœur d'un « petit laboratoire de l'image ».

Ce dispositif permet à un étudiant de mener un court projet d'un maximum de 10 heures en direction d'élèves de collèges ou de lycées dans l'académie de Nancy-Metz. Le projet est porté par le professeur d'arts plastiques et/ou d'arts appliqués. Les articulations avec d'autres disciplines (technologie, sciences-physiques, histoire, lettres...) et le travail avec les écoles primaires dans le cadre de la liaison école-collège au sein du cycle 3, sont encouragés.

## Enjeux et objectifs du dispositif

- Dans la logique de l'éducation à l'image, le dispositif *Les Petits Laboratoires de l'Image* vise à impulser un travail plus spécifique sur les images fixes et animées, notamment la photographie et la vidéo, au sein des établissements. L'intitulé, *Les Petits Laboratoires de l'Image*, incite à placer l'élève en attitude de recherche, tant dans la pratique que dans la réception de l'image.

- Par le partenariat entre professeurs d'arts plastiques, d'arts appliqués, d'étudiants des écoles d'arts, et le prêt d'œuvres photographiques du Fond Régional d'Art Contemporain, il permet d'ancrer cette réflexion dans l'articulation entre pratique et culture artistiques.

- La dimension pluridisciplinaire, encouragée, facilite une ouverture à la diversité des images et à leur statut, et permet de questionner la relation de l'élève à l'image dans ses pratiques quotidiennes. Le travail inter-degré, encouragé, rend lisible le questionnement continu sur ces pratiques.

**Public visé /** Elèves de collège, lycée, lycée professionnel, y compris élèves bénéficiant de SEGPA ; ouverture aux élèves des écoles dans le cadre du cycle.

## Modalités, déroulement et calendrier

L'enseignant(e) d'arts plastiques ou d'arts appliqués rédige et propose une première forme de projet

- **Début septembre** : retour des projets auprès de la DAAC, en lien avec l'équipe de direction. Le Fond Régional d'Art Contemporain a également rejoint cette démarche afin de faciliter la mise à disposition d'œuvres dans l'établissement porteur du projet. A ce titre, les Lieux d'Art et de Culture au sein des établissements sont à valoriser, sans toutefois s'empêcher d'avoir recours à des modalités autres telles que une heure/une œuvre proposée par le FRAC.

- **Fin septembre** : comité de validation DAAC/DRAC/IA-IPR Arts plastiques/ Représentants des écoles d'arts et avis. La mise en relation avec des étudiants est fonction du projet et du lieu.

- **Octobre** : Mise en relation avec les étudiants des écoles d'arts. L'enseignant référent précise le projet avec le ou les étudiants, en définissant les enjeux de chacun. L'organisation des interventions (10 heures maximum auprès des élèves) est à réfléchir avec l'équipe de direction afin d'éviter un morcellement (en trois ou cinq rencontres au maximum). Une convention de stage est renseignée pour chaque étudiant auprès de leur école.

- **Mai** : retour du bilan à la DAAC, comprenant un témoignage qui pourra être déposé sur le site académique de la DAAC

### Contacts :

DAAC [ce.daac@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.daac@ac-nancy-metz.fr)

Chargée de mission DAAC

Valérie Oget [Valerie.Oget@ac-nancy-metz.fr](mailto:Valerie.Oget@ac-nancy-metz.fr)